

DÉPARTEMENT de la LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement de NANTES

M A I R I E

DE

LA REGRIPIÈRE

44330

Téléphone 40.33.63.14

Télocopie 40.33.60.53

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le

CONVENTION

ENTRE

MR LE MAIRE DE LA REGRIPIERE

et

MR LE PRESIDENT LA GAULE NANTAISE

2, Bld des Anglais

44100 NANTES

Faisant suite au courrier de la Commune de LA REGRIPIERE en 24 octobre 96, et au courrier de la Gaule Nantaise en date du 6 novembre 96,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - La Commune de LA REGRIPIERE assurera l'entretien des abords de l'Etang des Douves par les Services Communaux,

ARTICLE 2 - Les prestations seront les suivantes :
- Tonte de l'herbe (environ 6 fois par an)
- Taille de la Haie (2 fois)

ARTICLE 3 - La Gaule Nantaise versera à la Commune de LA REGRIPIERE une somme forfaitaire annuelle de 2.400 Francs, payable au 1er juillet de chaque année

ARTICLE 4 - La présente convention prend effet au 1er janvier 1997

SIGNATURE
PRESIDENT GAULE NANTAISE

SIGNATURE
MR LE MAIRE

